



DE L'EX-PELCP AU PAREP

**EXPERIENCES ET ENSEIGNEMENTS POUR LES
PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA
PAUVRETE.**

Communication à la JMP

Juillet 2005

Dr Ousmane DIA

AVANT-PROPOS

- Le Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté (PELCP) était le fruit de l'accord-cadre qui lie le Gouvernement du Sénégal et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (1997-2001).
- Articulé autour des Eléments de Stratégie de Lutte contre la Pauvreté soumis aux bailleurs de fonds en 1997, ce programme a bénéficié d'une subvention de 7.420.000 \$, soit l'équivalent de 4.849.437.800 FCFA. Il a démarré en août 1998, et clôturé officiellement en

Objectif

- Contribuer à la réduction de la pauvreté au Sénégal par:
 - la consolidation et l'élargissement des bases de la croissance à travers un processus de renforcement des capacités de l'Administration, de la société civile, des collectivités locales et du secteur privé.

Domaines de concentration

- Cinq domaines prioritaires déclinés en cinq sous-programmes ont ainsi été identifiés à savoir :
- i) l'appui à l'amélioration des revenus des populations ;
- ii) l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres des zones rurales et périurbaines ;
- iii) l'appui à l'aménagement et à la gestion de l'espace rural ;
- iv) la promotion économique des femmes et
- v) le développement de capacités de coordination et de pilotage du Programme de Lutte contre la Pauvreté (PLP).

CIBLES

Catégories marginalisées et les groupes vulnérables

- (femmes, jeunes, enfants, handicapés, les personnes du troisième âge, les personnes déplacées et réfugiées), à travers leurs organisations (GIE, GPF, Association, conseil de quartier, CVD, CIVD, PVVIH).**

Stratégie d'intervention

- **l'approche par la demande ;**
- **la participation avec la responsabilisation des communautés;**
- **le renforcement des capacités techniques et managériales des bénéficiaires ;**
- **la contractualisation avec des agents de réalisation à travers le « faire- faire »;**
- **le renforcement de la communication et du suivi évaluation**

Analyse des acquis de l'expérience

- **Les acquis**
- **Parmi les acquis et forces de l'expérience du programme, on retiendra principalement :**
 - l'élaboration d'outils de planification et de programmation des actions à travers**
 - ✓ **les Programmes Régionaux de développement (PRD),**
 - ✓ **Programme de Développement Communal (PDC),**
 - ✓ **Programmes Locaux de Développement (PLD), Programme de Développement de Quartier (PDQ)**
 - ✓ **et les Programmes d'Investissement Prioritaire (PIP), en termes d'acquis**
 - ✓ **des réceptacles de développement local commencent à émerger et un cadre homogène de référence existe pour mettre en cohérence les initiatives de développement;**

Acquis (suite)

- l'ancrage communautaire du programme, son mode opératoire d'intervention bâti sur des principes directeurs (approche participative, genre, décentralisation) et sa mise en œuvre sur des bases de consensus :
- le PELCP a ainsi opéré des choix participatifs en termes d'appui institutionnel par la participation et la responsabilisation des communautés à travers les Comités Villageois de Développement (CVD), les Comités linter-Villageois de Développement (CIVD) et les Conseils de quartiers, véritables réceptacles et rampes de lancement des activités du programme,

Acquis (suite)

- l'existence dans les zones de concentration du programme d'une masse critique d'élus locaux et de membres des OCB ayant bénéficié de formations techniques et professionnelles :
- le PELCP s'est beaucoup investi dans le renforcement des capacités (près de 1171 personnes formées à Bambey, 339 à Tamba, à peu près 200 personnes à Saint-louis et près de 400 personnes à Pikine Guinaw-Rails), l'articulation formation et activités génératrices de revenus à travers les filières porteuses constitue également un acquis majeur pour la continuité et la pérennisation des actions ;

Acquis(suite)

- La mise en place d'un dispositif souple d'accès au crédit par un système de contractualisation très avantageux avec les structures de financement décentralisées:
- L'appui au processus de mutualisation des populations bénéficiaires (à Saint-louis, par exemple, ce concours est estimé à 80 millions de FCFA) ; les taux de pénétration
- connaissent ainsi une progression de l'ordre de 3% en raison du caractère très compétitif de la ligne de crédit du PELCP par rapport à d'autres logées dans les mutuelles.
- Le développement d'une culture d'épargne et de crédit dans les zones ciblées ;

Acquis (suite)

- l'articulation entre les activités génératrices de revenus et la gestion des ressources naturelles pour promouvoir des moyens d'existence durable : c'est l'une des expériences les plus novatrices du programme dans son partenariat avec Réseau Afrique 2000 ;
- le développement de réflexes d'auto- organisation et d'auto- prise en charge chez les bénéficiaires dans une perspective de pérennisation des activités
- le développement des capacités de négociation de certaines mutuelles qui se sont constituées en réseaux: A Pikine Guinaw- Rails, 53% des Groupements féminins se sont constitués en réseaux pour renforcer leurs capacités d'intervention.

Acquis (suite)

- la constitution d'un réseau dense de partenariats selon une approche fondée sur le faire- faire qui a permis:
- la mobilisation de ressources complémentaires et la mise en place d'un dispositif souple et efficace en matière de micro-finance
- une rotation rapide des crédits. Le taux de remboursement avoisine 99%.

L'analyse des faiblesses

- Le programme a connu des faiblesses qui tournent autour de :
- L'étendue des zones et des domaines de concentration du PELCP
- Les ajustements successifs dans le processus de mise en œuvre du programme: logique de sous programme, puis mise en place d'antennes.

Faiblesses (suite)

- La faible démultiplication des formations reçues par les membres des CVD et des comités de suivi locaux;
- La prise en compte tardive des moyens d'existence durable comme domaine de concentration du programme
- La courte durée du programme qui n'a pas permis de consolider les acquis et en mesurer l'impact sur les conditions de vie des populations

Faiblesses (suite)

- La prise en compte tardive des moyens d'existence durable comme domaine de concentration du programme :
- ainsi certains ouvrages étaient encore en cours de réalisation au moment où le programme était à son terme ; (le PAREP intègre dans son processus de mise en œuvre l'achèvement de ces infrastructures héritées de l'ex-pelcp)

Synthèse

- En guise de synthèse de l'ensemble de ces réflexions, on retiendra que :
- le PELCP, en dépit de certaines contraintes d'ordre institutionnel et opératoire, a eu comme points forts et acquis importants:
 - ✓ la promotion d'une démarche collective fondée sur une approche participative des problèmes de pauvreté.
 - ✓ la mise en place de cadres de concertation élargis entre tous les acteurs intervenant dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.
 - ✓ la mise en valeur d'outils, de méthodes utiles dans les domaines du renforcement des capacités, des moyens d'existence durable, de la gestion du partenariat qui pourront servir aux structures intervenant dans les processus de lutte contre la pauvreté

Synthèse (suite)

- Le programme a également contribué à créer une dynamique locale forte basée sur les principes d'équité et de transparence,
- une participation et responsabilisation des bénéficiaires et une collaboration étroite avec les autorités administratives et locales.

ENSEIGNEMENTS TIRES DE L'EXPERIENCE

- L'expérience générée par le PELCP peut être exploitée en termes d'enseignements, de leçons à capitaliser et de recommandations dans une perspective de meilleure efficacité des programmes de lutte contre la pauvreté. Ces enseignements et recommandations sont d'ordre stratégique ou conceptuel, institutionnel et opérationnel

Enseignements et recommandations d'ordre stratégique ou conceptuel.

- Les réajustements successifs du programme n'ont pas permis le déroulement, à temps réel, de l'ensemble des produits et intrants prévus dans le cadre logique du document de projet.
- Les processus de programmation dans une optique de réduction de la pauvreté doivent donc se déployer dans un cadre institutionnel souple, stable et cohérent
- La durée de vie des programmes devra être suffisamment longue pour permettre le déroulement de tout le processus : exécuter le programme, le consolider, se désengager progressivement à travers un plan de pérennisation

Enseignements et recommandations (suite)

- Pour minimiser les risques de dispersion et obtenir une plus grande efficacité et efficience, il importe de s'orienter vers une plus grande concentration géographique et sectorielle des projets et programmes de lutte contre la pauvreté
- Pour éviter le vide qui marque la fin d'un projet et la formulation d'un autre, il est possible d'adopter une méthode de formulation glissante qui consiste à mener conjointement le processus de capitalisation du programme qui arrive à son terme et l'exercice de formulation du nouveau projet. Ces opérations pourraient intervenir cinq mois avant la fin du projet.

Enseignements (suite)

- Pour lever les contraintes liées souvent au non-respect des engagements pris dans le cadre du partenariat, il importe que les programmes s'appuient sur une stratégie de partenariat qui prenne en compte les orientations du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté

Enseignements et recommandations d'ordre institutionnel.

- La substitution, à mi-parcours, des Antennes aux sous-programmes a permis au PELCP de renforcer le processus d'encadrement de proximité et d'avoir une capacité d'opérationnalisation plus grande.
- La prise en compte de cet enseignement devrait pousser vers une plus grande décentralisation des programmes de pauvreté (au cas où le schéma institutionnel actuel est reconduit).

Enseignements (suite)

- Dans le souci d'assurer une pérennité et durabilité des AGR et des infrastructures de base, il importe de concevoir dans le processus de mise en œuvre du programme
- un plan de pérennisation articulé à une stratégie de retrait progressif. Des mesures d'accompagnement seront ainsi identifiées et renforcées.
- Un protocole d'accord impliquant le programme, les services déconcentrés et les collectivités locales pourrait être élaboré pour assurer une poursuite normale des activités après l'extinction du projet.

Enseignements et recommandations (suite)

- La création d'une dynamique communautaire impliquée dans le processus de mise en œuvre est l'une des forces du programme.
- Il reste maintenant à stabiliser l'espace communautaire en mettant en place des structures fédératives qui auront plus d'envergure et de visibilité (réseaux de mutuelles, réseaux de groupements etc.).
- Dans le cadre de l'appui institutionnel, il est également nécessaire d'établir les articulations nécessaires entre les PLD, PIC, PUR, PDQ etc.

Enseignements et recommandations d'ordre opérationnel

- La construction d'un réseau dense de partenariats est l'un des points forts du programme.
- les processus de réduction de la pauvreté sont d'autant plus efficaces qu'ils sont bâtis sur le partenariat le plus large possible. Il importe seulement, en termes de recommandations, de limiter les sous-traitances qui allongent, au non du principe du faire-faire, la chaîne des intermédiaires entre le programme et les bénéficiaires.

Enseignements et recommandations

- Le renforcement des capacités participe de manière décisive au processus de pérennisation des activités du programme.
- il importe de renforcer les mécanismes de suivi et d'accompagnement des bénéficiaires par la contractualisation liant les structures d'appui, le formateur et les bénéficiaires autour d'actions de suivi, de démultiplication/reproductibilité (

Enseignements et recommandations (suite)

- La mise en cohérence des projets et programmes intervenant dans le domaine de la réduction de la pauvreté participe à une meilleure visibilité et efficacité des interventions.
- La prise en compte de cette leçon doit se traduire par l'établissement d'articulations organiques et fonctionnelles entre les différents intervenants dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP. Le Ministère de tutelle devra exercer, dans ce cadre, un leadership plus ferme et plus soutenu.

● **MERCI DE
VOTRE
AIMABLE
ATTENTION**

